



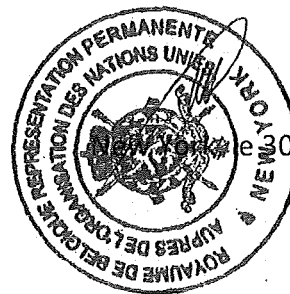
Représentation Permanente du Royaume de Belgique  
auprès des Nations Unies

One Dag Hammarskjöld Plaza  
885 Second Avenue, 41st Floor  
New York, NY 10017  
Tel: +1(212)378 63 00  
Fax: +1(212)681 76 18  
newyorkun@diplobel.fed.be  
[www.diplomatie.be/newyorkun](http://www.diplomatie.be/newyorkun)

Nos références:  
NYKUNO/MUL.04/FL/NV/2018/535

La Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et en référence à la note verbale LA/COD/2/1 du 5 mars 2018 « Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés » a l'honneur de lui faire parvenir en annexe la contribution de la Belgique.

La Représentation permanente de la Belgique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa haute considération.



le 10 mai 2018.

à  
Son Excellence  
Monsieur le Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies  
New York

Copie : Bureau des affaires juridiques

**CONTRIBUTION DU ROYAUME DE BELGIQUE**  
**AU RAPPORT DEMANDE PAR LE POINT 11 DE LA RESOLUTION 71/144**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES DU 13 DECEMBRE**  
**2016**

En réponse à la note verbale de Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies du 5 mars 2018 relative à l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés, le Royaume de Belgique tient d'abord à se référer à ses contributions antérieures de 2010, 2012, 2014 et 2016 qui complètent le rapport exhaustif de 2008 (A/63/118).

La Belgique a organisé plusieurs événements, à caractère national ou international, sur des thématiques de droit international humanitaire et notamment :

- Une conférence internationale sur les enfants et les conflits armés qui s'est tenue à Bruxelles le 10 février 2017, en présence de Rose Gottemoeller, Secrétaire générale-adjointe de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, de Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et conflits armés, et de Stavros Lambrinidis, Représentant spécial pour les droits de l'homme de l'Union européenne.
- Une conférence sur la mise à jour des commentaires à la Première Convention de Genève, en partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge de Belgique, qui s'est tenue à Bruxelles le 29 septembre 2017 et à laquelle pas moins de 30 Etats étaient représentés.

Les autorités belges ont également soutenu l'organisation par le Centre d'étude de droit militaire et de droit de la guerre d'une journée d'étude consacrée au 40<sup>e</sup> anniversaire des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Par ailleurs, les autorités belges ont continué à travailler en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, en vue de renforcer la diffusion et la mise en œuvre du droit international humanitaire. Ainsi, en dehors des activités de diffusion menées individuellement par la Croix-Rouge de Belgique, la Société nationale a collaboré avec les autorités dans le cadre des initiatives suivantes durant la période considérée :

- L'organisation avec le Service public fédéral des Affaires étrangères d'une formation en droit international humanitaire à destination des stagiaires diplomates le 31 octobre 2017.

- L'organisation avec la Commission interministérielle de droit humanitaire, le Ministère de la Défense et le Comité belge du Bouclier bleu d'une formation « HEAT » (*Hostile Environment Awareness Training*) pour le déploiement à l'étranger d'experts en biens culturels, en juin 2017.

Au sein de la Commission interministérielle de droit humanitaire, les autorités belges ont préparé, avec la précieuse collaboration de la Croix-Rouge de Belgique, le rapport intermédiaire de juin 2017 sur la mise en œuvre des résolutions et engagements adoptés lors de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 8-10 décembre 2015). Le suivi et la mise en œuvre de ces engagements et résolutions se poursuit en étroite concertation avec la Société nationale. Les autorités belges participent d'ailleurs activement au processus co-facilité par la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge sur le renforcement du respect du droit international humanitaire.

Enfin, la Commission interministérielle de droit humanitaire a participé activement à la 4<sup>e</sup> réunion universelle des commissions nationales de droit international humanitaire (Genève, 30 novembre – 2 décembre 2016).